

**POL 4002 – Séminaire d’initiation à la recherche II  
Hiver 2024**

**Horaire: mardi de 12h30 à 15h30**

---

**Approche et objectifs :**

Ce cours est la continuation du POL-4001 (Séminaire d’initiation à la recherche I). Il offre une première occasion de mener un travail de recherche approfondi au premier cycle. Il faut absolument avoir suivi POL-4001 à l’automne pour avoir accès à ce cours. Aucune exception ne sera faite.

Pendant cette deuxième session, les activités visent la mise en œuvre des devis de recherche préparés à l’automne, et la rédaction, à partir de vos recherches, d’un texte d’environ 35 pages (à double interligne).

**Pédagogie :**

Il s’agit essentiellement de rencontres individuelles avec la professeure ainsi que de réunions de groupes. Vous serez assigné.e au groupe A ou au groupe B, pour fin d’organisation des rencontres. Chaque semaine, ce sera le tour des étudiant.e.s de l’un ou l’autre groupe de me rencontrer individuellement pour des périodes de 20 minutes pendant lesquelles vous recevrez un accompagnement personnalisé. Les rencontres auront lieu soit en personne ou sur Zoom en fonction de vos préférences. Vous devrez prendre rdv à <https://calendly.com/marie-joelle-zahar/30min>

Il y aura également quelques réunions en groupe pendant lesquelles vous pourrez échanger avec vos collègues et les consulter, ainsi que des ateliers sur des sujets spécifiques. Prière de consulter le plan du cours ci-dessous pour les heures des ateliers et des rencontres individuelles (celles-ci changent en fonction du programme de la semaine).

**Évaluation :**

*Rappel :*

Vous pouvez en tout moment utiliser des extraits de vos travaux précédents, y compris ceux produits dans le cadre de POL-4001, sans pénalité.

Tout travail remis dans le cadre de ce cours doit respecter les règles bibliographiques du [Style Chicago \(méthode Auteur-Date\)](#). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer au document *Exigences matérielles des travaux*, disponible sur la page d’accueil du [Guide ScPo](#).

**1. Travail final : 80%. À remettre mardi le 30 avril.**

- Un texte d’environ 35 pages à double-interligne, prenant forme d’un article scientifique.
- Vous devez également remettre **deux travaux préalables :**

- Fin janvier, votre professeure vous donnera un travail préalable sur mesure, en fonction de l'état de la recherche et de la nature du projet. Ce travail ne sera pas noté mais, si vous ne le remettez pas **le 16 février**, 5 points seront déduits de votre note finale.
  - Brouillon : 10 à 15 pages, dont au moins 5 portant sur la partie empirique du travail. Le brouillon doit également comprendre un plan préliminaire du reste du travail, prenant la forme de sous-titres. Vous devez remettre ce brouillon avant **mardi le 26 mars**, faute de quoi 10 points seront déduits de la note finale.
2. **Commentaire** : 10%. À remettre **mardi le 2 avril**. Il s'agit d'un commentaire d'environ 1 page portant sur le brouillon de l'un de vos collègues. Il doit identifier les points forts du travail et faire au moins une suggestion pour l'améliorer.
3. **Présence aux ateliers et aux discussions en groupe** : 10%.

**Plan de cours :****Semaine 1 (9 janvier) :**

Séance en groupe. Description des modalités du cours. Organiser vos recherches.

**Semaine 2 (16 janvier) :**

Rencontres individuelles 1, groupe A

**Semaine 3 (23 janvier) :**

Rencontres individuelles 1, groupe B

**Semaine 4 (30 janvier) :**

Atelier en groupe, 12:30 à 13:30. La revue de littérature.  
Rencontres individuelles 2, groupe A, 13:50 à 17:40.

**Semaine 5 (6 février) :**

Discussion en groupe, 12:30 à 13:30. Les entraves à la recherche.  
Rencontres individuelles 2, groupe B, 13:50 à 17:40.

**Semaine 6 (13 février) :**

Rencontres individuelles 3, groupe A

**Semaine 7 (20 février) :**

Atelier en groupe, 12:30 à 13:30. Organiser le texte.  
Rencontres individuelles 3, groupe B, 13:50 à 17:40.

**Semaine 8 (27 février) :**

Discussion en groupe, 12:30 à 13:30. Surmonter le syndrome de la page blanche  
Rencontres individuelles 4, groupe A, 13:50 à 17:40.

**Semaine 9 (12 mars) :**

Rencontres individuelles 4, groupe B.

**Semaine 10 (19 mars) :**

Atelier en groupe, 12:30 à 13:30. Rédiger la section empirique.  
Rencontres individuelles 5, groupe A, 13:50 à 17:40.

**Semaine 11 (26 mars) :**

Discussion en groupe, 12:30 à 13:30. Rédiger une bonne conclusion.  
Rencontres individuelles 5, groupe B, 13:50 à 17:40.

**Semaine 12 (2 avril) :**

Atelier en groupe, 12:30 à 15:30. La révision du texte.

**Semaine 13 (9 avril) :**

Rencontres individuelles 6, groupe A.

**Semaine 14 (16 avril) :**

Rencontres individuelles 6, groupe B.

## Rappel des règlements pédagogiques

Veuillez prendre note que le trimestre se termine le 30 avril 2024 (incluant la période des examens). Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

### Absence à un examen

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent-e à une évaluation et fournir les pièces justificatives **dans les sept jours suivant l'absence.**

### Délais pour la remise d'un travail

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute demande de délai pour la remise d'un travail dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra remettre à temps le travail et fournir les pièces justificatives.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. À noter, il s'agit de la politique « par défaut » du Département; les enseignants sont libres d'imposer une pénalité plus élevée s'ils le désirent.

### La prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

### Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l'Université de Montréal s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre :

**Si vous pensez que vous vivez du harcèlement :** <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-vivez-une-situation-difficile/>

**Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :**

<https://harcèlement.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-avez-ete-témoin-d'une-situation/>

**Pour toute autre question :** <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

### Bibliothécaire et règles bibliographiques

N'hésitez pas à profiter des services de la bibliothécaire spécialisée en science politique [Julia Généreux Randall](#). Vous pouvez la rejoindre à son bureau (local 3017 de la Bibliothèque des lettres

et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un [courriel](#). La BLSH met aussi à disposition un [Guide internet](#), point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

### **Besoin d'écoute? Situation de détresse?**

Si vous souhaitez discuter avec des pairs du stress que peut occasionner la vie étudiante, le local du PASPOUM au C-3144 est ouvert (3<sup>e</sup> étage, Pavillon Lionel-Groulx). Un ou une étudiant.e formé.e à l'écoute active pourra vous orienter vers des ressources appropriées. Le local du PASPOUM est aussi un espace où vous pouvez déconnecter pendant quelques instants. Consultez les heures d'ouverture et les activités du PASPOUM sur la page Facebook «PASPOUM » . Vous pouvez vous abonner au compte Instagram du même nom pour suivre les actualités.

*Comme étudiant.e vous pouvez faire appel à plusieurs lignes d'écoute ou d'urgence.*

Les étudiants.es ont accès à un [service 24 heures/7 jours](#) offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363.

Vous retrouverez les services d'aide disponibles du le site du Service à la vie étudiante : <https://carrefoursae.umontreal.ca/sante/bien-etre/>

Vous pouvez aussi faire appel à une sentinelle. La sentinelle est un.e employé.e de l'UdeM, formé.e et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues.

Bottin des sentinelles : <http://cscp.umontreal.ca/activiteprevention/sentinelle.htm>

### *Rappel de règlements pédagogiques*

Veillez prendre note que le trimestre se termine le 30 avril 2024 (incluant la période des examens). Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

En cas d'absence à un examen ou de retard dans la remise d'un travail, l'étudiant doit remplir le formulaire approprié et le remettre à la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) responsable de son dossier dans les **7 jours ouvrables** suivant l'absence à un examen ou la date de remise d'un travail. Les formulaires sont disponibles sur le site web du [SAFIRE](#) ou auprès de la TGDE ou en cliquant sur les liens suivants : [Demande de délai pour la remise d'un travail](#), [Avis d'absence à un examen](#).

**La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. À noter, il s'agit de la politique « par défaut » du Département; les enseignants sont libres d'imposer une pénalité plus élevée s'ils le désirent.**

### **La prévention du plagiat**

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

### **Le harcèlement, y compris à caractère sexuel**

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l'Université de Montréal s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre :

**Si vous pensez que vous vivez du harcèlement :** <http://harcelement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-je-vis-du-harcelement/>

**Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :**  
<http://harcelement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-on-se-confie-a-moi-ou-si-je-suis-témoin-de-harcelement/>

**Pour toute autre question :** <http://harcelement.umontreal.ca/>

## **Bibliothécaire**

N'hésitez pas à profiter des services de Julia Généreux Randall, bibliothécaire disciplinaire spécialisée en science politique. Vous pouvez la rejoindre à son bureau (local 3017 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel ([julia.genereux.randall@umontreal.ca](mailto:julia.genereux.randall@umontreal.ca)). Vous êtes invités aussi à visiter sa page internet, *Ressources en Science politique* (<http://www.bib.umontreal.ca/SS/pol/>).